

Brèves des bois N° 21

Bulletin semestriel des associations d'entrepreneurs forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes
juillet 2026



Observatoire technico-économique – sollicitation

La collecte des données pour l'observatoire ETF 2026 est en cours de finalisation, si vous souhaitez en profiter pour vous positionner par rapport aux entreprises de votre profil (abatteur manuel, abatteur manuel-débardeur ou abatteur mécanisé), il suffit de transmettre les résultats de votre dernier exercice comptable avant le 20/07 à votre référent Fibois local ou de le contacter si vous souhaitez plus d'informations. Les éléments de votre dossier ainsi que les résultats vous concernant seront bien évidemment traités en toute confidentialité.

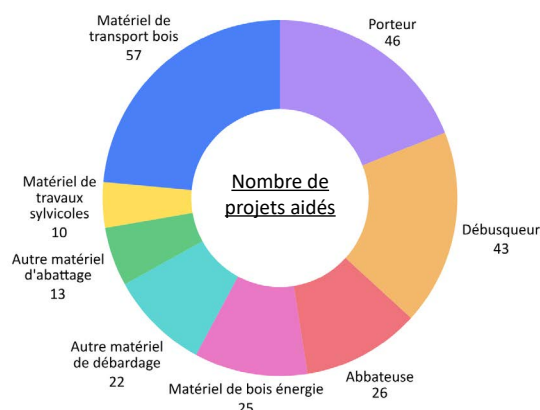


État des lieux sur les aides régionales aux ETF

Le Plan de Développement Rural 2023 – 2027 arrive bientôt à échéance, l'occasion de faire le point sur les aides qui ont été accordées aux ETF depuis 2023.

Dispositifs FEADER 403 : « Investir dans mon entreprise forestière »

267 projets ont été aidés pour un montant d'aide total de près de 15.3 millions d'euros. Le type de matériel se répartit ainsi :



Dispositifs région : « Investir dans mon entreprise de travaux forestiers manuels »

79 entreprises de travaux forestiers manuels ont été aidées pour l'acquisition de petit matériel forestier pour un montant d'aide total de plus de 230 000€. Ces dispositifs sont encore en vigueur jusqu'en 2027, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos référents en interprofession.

Indices INSEE

L'insee établit mensuellement des indices pour évaluer la tendance des prix pour :



- 1. Le Gazole routier professionnel
- 2. Les prix d'achats de l'énergie et des lubrifiants en agriculture

Si ces indices ne sont pas en lien direct avec la profession d'ETF, ils donnent une idée de l'évolution des tarifs pour les ETF (dont le GNR).



Prévention santé et sylviculture au programme de formation dans l'Ain

Dans le cadre du programme pédagogique du BP Responsables de Chantiers de Bûcheronnage Manuel et Sylviculture dispensé à Plateau d'Hauteville (01), 2 modules de formations ont été proposés aux gérants et salariés des entreprises forestières de l'Ain au printemps 2026 :

- Prévenir les troubles musculo squelettiques (1 jour) : les TMS sont la 1ère cause de maladie professionnelle en France et les entrepreneurs de travaux forestiers y sont particulièrement exposés. Au programme : mieux comprendre les causes et les moyens de prévenir les TMS, mettre en pratique des exercices simples et adaptés. Cette formation dispensée par un enseignant en Activité Physique Adaptée et Santé a été entièrement prise en charge par le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Ain Rhône.
- Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (3 jours) : dans un contexte de changement climatique, les gestionnaires forestiers doivent régulièrement mettre en œuvre des travaux sylvicoles ciblés et adaptés et ces derniers peuvent représenter pour des ETF une opportunité de diversification de leurs activités. Au programme : savoir réaliser un diagnostic sylvicole avant travaux, mettre en pratique différents travaux tels que marquage, désignation, cassage, élagage, taille de formation, annelation et détournage.

Une dizaine de professionnels a suivi ces formations aux côtés des apprenants du Brevet Professionnel. La formation sylviculture sera sans doute proposée à nouveau en fin d'automne 2026 afin de permettre à d'autres ETF d'acquérir ces connaissances théoriques et pratiques complémentaires à leur activité.

Adhésions ETF

En 2025, 325 ETF sont adhérents à une interprofession ou une association d'ETF animée par une interprofession. Parmi eux, 68 adhèrent au Service pro et 192 au Contrat d'engagement à PEFC.



zoom sur

PRÉVENTION DES FORTES CHALEURS EN FORÊT

Ce dossier a été réalisé par la DDETS du Puy-de-Dôme

La fiche chantier, levier essentiel

Le changement climatique intensifie la fréquence et la sévérité des épisodes caniculaires en France. Les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes sont également concernées : les professionnels qui y travaillent y sont exposés dans des conditions souvent extrêmes. Un cadre réglementaire renforcé s'impose désormais à tous les acteurs du secteur. La fiche chantier peut être un outil concret pour anticiper ces épisodes climatiques.

Un cadre réglementaire désormais consolidé

Depuis le 1er juillet 2025, le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur est pleinement applicable. Ce texte crée un nouveau chapitre dans le Code du travail - « Prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense » (articles R. 4463-1 à R. 4463-8) - et s'applique explicitement aux chantiers forestiers et sylvicoles, via les articles R. 717-78-19 et R. 717-84-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Les obligations s'étendent non seulement aux employeurs et à leurs salariés, mais aussi aux travailleurs indépendants exerçant directement sur les chantiers forestiers. Les donneurs d'ordre (gestionnaires, propriétaires qui commandent des travaux...) sont eux aussi concernés.

Le déclenchement des obligations est indexé sur le dispositif de vigilance météorologique Météo-France, articulé en quatre niveaux depuis l'arrêté du 27 mai 2025 :

Niveau	Qualification	Signification
Vert	Veille saisonnière	Pas de vigilance particulière
Jaune	Pic de chaleur	Risque sur 1 à 2 jours pour les travailleurs exposés
Orange	Canicule	Chaleur durable, risque sanitaire pour tous
Rouge	Canicule extrême	Impact sanitaire fort, mesures renforcées

Un épisode de chaleur intense est caractérisé dès l'atteinte du niveau jaune. Les obligations de prévention s'appliquent dès ce seuil.

À noter : l'inspection du travail dispose désormais d'un pouvoir de mise en demeure préalable avant procès-verbal si l'employeur n'a pas défini de mesures ou actions de prévention contre le risque chaleur. Il ne s'agit plus d'une incitation, mais d'une obligation sanctionnable.

La fiche chantier, outil de prévention opérationnel

Le Code du travail (art. R. 4463-3) liste les mesures que l'employeur doit mettre en œuvre dès qu'un épisode de chaleur intense est annoncé. La fiche chantier constitue le support documentaire permettant de planifier, tracer et transmettre ces mesures à chaque intervenant sur la parcelle.

Ce qu'elle doit prévoir :

Aménager les horaires : En période estivale, l'activité physique lourde doit se concentrer aux heures les plus fraîches, typiquement avant 10h et après 17h. Envisager la réduction ou le report d'activité en vigilance rouge.

Eau et hydratation : En l'absence d'eau courante sur le chantier, 3 litres d'eau potable et fraîche minimum par jour et par travailleur doivent être mis à disposition (art. R. 717-84-2 du Code rural). Cette quantité doit être augmentée selon la charge physique et les températures réelles. L'eau doit être tempérée (entre 10 et 15 °C) et renouvelée régulièrement.

Abri et zones de repos : Un moyen de s'abriter (tente, véhicule climatisé, zone d'ombre identifiée) doit être prévu. La réglementation forestière (art. R. 717-84-4 du Code rural) impose cet abri sauf impossibilité d'accès avérée, auquel cas des mesures d'adaptation compensatoires doivent être décidées par le chef d'entreprise.

Équipements de protection adaptés : La fiche chantier identifie les EPI spécifiques à la chaleur : couvre-chef couvrant la nuque, vêtements légers de couleur claire en coton ou matière respirante, crème solaire à indice élevé. Le port du casque demeurant obligatoire, privilégier les modèles ventilés.

Surveillance mutuelle et numéro d'urgence : Sur un chantier forestier, le travailleur isolé est particulièrement vulnérable. La fiche doit rappeler les signes du coup de chaleur (confusion, absence de sueur malgré la chaleur, peau chaude et sèche, malaise brutal) et indiquer le numéro SAMU (15) ainsi que les coordonnées GPS ou le point de localisation de la parcelle pour faciliter l'intervention des secours.

Intégration au DUERP et responsabilités du donneur d'ordre

La fiche chantier n'est pas un document isolé : elle s'inscrit dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), que le décret de 2025 oblige à mettre à jour pour y intégrer explicitement le risque chaleur. Pour les chantiers faisant l'objet d'un Plan de Prévention (plusieurs entreprises intervenant sur un même site), ce risque doit figurer dans les échanges entre le donneur d'ordre et les entreprises intervenantes.

Le propriétaire ou gestionnaire forestier qui commande des travaux a donc une part de responsabilité : fournir les informations nécessaires à l'ETF (accessibilité de la parcelle, points d'eau, zones d'ombre disponibles), et ne pas imposer des délais d'exécution incompatibles avec des conditions climatiques dangereuses.

Bonnes pratiques à retenir

AVANT le chantier : consulter la carte vigilance Météo-France département par département (meteofrance.com). Adapter ou reporter si nécessaire. Préparer les dotations en eau et l'équipement adapté.

PENDANT le chantier : faire boire régulièrement sans attendre la soif. Observer ses collègues. Ralentir le rythme en cas de malaise. Ne jamais travailler seul lors d'un épisode orange ou rouge.

APRÈS le chantier : noter les conditions météo et les adaptations mises en œuvre dans le registre de chantier. Remonter les difficultés rencontrées au chef d'entreprise pour améliorer la prévention.

Références réglementaires

- Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur (JO du 1er juin 2025)
- Arrêté du 27 mai 2025 relatif aux seuils de vigilance Météo-France
- Articles R. 4463-1 à R. 4463-7 du Code du travail
- Articles R. 717-78-19, R. 717-84-2 et R. 717-84-4 du Code rural et de la pêche maritime
- Instruction DGT n° 2026/68 du 22 mai 2026 relative à la gestion des vagues de chaleur



La situation économique et financière des entreprises

Fibois AuRA a confié à Banque de France une étude à partir des bilans fiscaux des entreprises de notre filière régionale forêt-bois (liasses 2020 à 2024). La région AuRA comptabilise 18 % des entreprises, 17 % des effectifs et 17 % de la valeur ajoutée de la filière forêt-bois nationale. Avec plus d'un dirigeant sur six âgé de plus de 60 ans, la transmission d'entreprise devient un enjeu crucial. La sylviculture et l'exploitation forestière représentent une entreprise sur cinq. De 2020 à 2024, le chiffre d'affaires a évolué positivement de 23,6%, les effectifs de 6,9% et le taux de valeur ajoutée (VA/CA) connaît un pic à 26,4% en 2021, légère baisse d'un point puis un retour à 25,7% en 2024. Le focus réalisé sur les scieries régionales a permis de noter les résultats particulièrement positifs (CA, effectifs, taux d'investissement, valeur ajoutée...) de ce secteur d'activité, au moins jusqu'en 2023. L'étude et une vidéo de présentation sont disponibles sur le site de Fibois AuRA, rubrique Actualités.



ASDEFS : un nouveau bureau pour 2026

L'année 2026 marque un tournant pour l'ASDEFS : conformément aux statuts de l'association, des élections se sont tenues et ont conduit au renouvellement du bureau pour la période 2026-2028. La nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- Président : Julien Angeloz-Nicoud
- Vice-Présidents : Franck Gallay et Jean-Marie Dupraz
- Trésorier : Sébastien Brunier
- Secrétaire : William Blanc
- Membres : Pierre-Alexandre Ternier, Didier Matelon et Louis Parent

Le nouveau bureau est désormais en place et prêt à œuvrer pour les membres de l'association. Nous leur souhaitons à tous une excellente mandature.



AG des ETF de la Loire

Jeudi 2 avril, assemblée générale de l'association des ETF de la Loire. Au programme, intervention de la BTM (Brigade Territoriale Mobile) de Montbrison pour parler conflits d'usages en forêt, échanges sur la flambée des prix du GNR, organisation d'une journée Husqvarna cet été, et nouvelle élection du bureau. La présidence devient désormais une co-présidence entre David Duperron et Jean-Michel Oriol.

La réunion s'est poursuivie avec une visite de l'entreprise Pallanche Construction, guidés par Pierre Gaumond, et un temps convivial, à la hauteur de la réputation de la maison Pallanche.



Fête de la forêt et du bois dans le Pilat

Les ETF du Pilat, organisent aux côtés de Fibois 42, la prochaine fête de la forêt et du bois qui se tiendra le dimanche 13 septembre à La Croix de Chaubouret, au Bessat, dans le Pilat. Au programme : concours de bûcheronnage, animations et jeux pour enfants, circuits découvertes en forêt, démonstrations d'ouvrage en bois et remise des prix du prix départemental de la construction bois.



Projets fonciers territoriaux

Depuis quelques années, plusieurs territoires de la région travaillent sur le regroupement

foncier. Ces travaux sont menés grâce à des financements de l'État pour encourager le regroupement foncier des propriétaires privés ou publics, de traiter les biens sans maîtres (parcelles dont le propriétaire est inconnu) ou encore les biens non-délimités (parcelles contigües dont les limites de propriétés ne peuvent être identifiées). Les professionnels de la forêt sont souvent les premiers interlocuteurs des propriétaires qui souhaitent vendre leurs parcelles à l'occasion d'une exploitation. Si vous êtes dans ce cas sur l'un de ces territoires, vous pouvez contacter votre interlocuteur local, répertorié dans cet annuaire :

Territoire	Contact projet foncier	Tel	Mail
Arllysère	Caroline LIMOUZA	06 09 79 56 88	caroline.limouza@cnpf.fr
Arve-Giffre	Kassandra PERRIN	06 16 31 18 23	kassandra.perrin@cnpf.fr
Bassin d'Aubenas et Val de Ligne	Léa DELSAUT	06 08 67 56 34	l.delsaut@cdcba.fr
Bassin de Bourg-en-Bresse	Frédéric BLANCHON	07 63 71 28 93	frederic.blanchon@cnpf.fr
Bièvre Isère Communauté	Cyrielle ALLEGRE	06 27 44 30 71	cyrielle.allegre@cnpf.fr
Bugey-Sud	Eric HELL	06 08 36 45 58	eric.hell@cnpf.fr
CFT Bas-Dauphiné Bonnevaux	Cyrielle ALLEGRE	06 27 44 30 71	cyrielle.allegre@cnpf.fr
Chablais	Simon GARCIN	04 50 04 20 25	technicienforets@siac-chablais.fr
Châtaigneraie Cantalienne	Bernard TEYSSÉDOU	06 62 25 88 05	bernard.teyssedou@cnpf.fr
Clermont Auvergne Métropole	Pas de contact direct		
Coeur de Savoie et Coeur de Tarentaise	Morgan VANLANGENDONCK	06 65 83 52 92	morgan.vanlangendonck@cnpf.fr
Grand Annecy	Agathange SCHELL	06 67 91 98 92	agathange.schell@cnpf.fr
	Cédric FECHOZ	06 25 10 43 06	cedric.fechoz@cnpf.fr
Grand Chambéry et Grand Lac	Antoine GERARDIN	06 16 31 18 94	antoine.gerardin@cnpf.fr
Le Grésivaudan	Lucas ROBIN	06 99 26 13 76	lucas.robin@cnpf.fr
Haut-Bugey Agglomération	Frédéric BLANCHON	07 63 71 28 93	frederic.blanchon@cnpf.fr
Maurienne	Caroline LIMOUZA	06 09 79 56 88	caroline.limouza@cnpf.fr
Pays du Mont-Blanc	Samuel BEGHIN	06 08 36 45 59	samuel.beghin@cnpf.fr
Pays Voironnais	Helen MICKLEWRIGHT	07 64 41 60 74	helen.micklewright@cnpf.fr
PNR Chartreuse	Helen MICKLEWRIGHT (Isère)	07 64 41 60 74	helen.micklewright@cnpf.fr
	Antoine GERARDIN (Savoie)	06 16 31 18 94	antoine.gerardin@cnpf.fr
PNR du Pilat	Etienne COSTE	07 63 74 55 25	etienne.coste@cnpf.fr
Privas Centre Ardèche	Emilie JUHANT	06 28 74 36 83	emilie.juhant@privas-centre-ardeche.fr
Sud Isère	Denis PELLISSIER (Vercors - Royans - Trièves - Oisans - Matheysine)	06 08 36 61 95	denis.pellissier@cnpf.fr
	Helen MICKLEWRIGHT (Chartreuse - Voironnais)	07 64 41 60 74	helen.micklewright@cnpf.fr
Territoire Usse et Bornes	Agathange SCHELL	06 67 91 98 92	agathange.schell@cnpf.fr

Toutes les informations sur ces différents territoires sont disponibles sur le site : <https://www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/territoires-animation-fonciere-3>



Coupes sanitaires scolytes : comment concilier la rentabilité des chantiers et des entreprises avec une stratégie sylvicole gagnante à +4°C ?

Le 19 juin 2026, à Laval-en-Belledonne, une parcelle d'épicéas de 4 hectares en forêt privée, partiellement touchée par les scolytes, a servi de support à un atelier collaboratif organisé conjointement par FIBOIS Isère et le CNPF. L'objectif ? Identifier des décisions sylvicoles robustes pour concilier rentabilité économique, résilience sylvicole et acceptabilité sociale dans un contexte de changement climatique (+4°C). La vingtaine de participants, propriétaires, entreprises, gestionnaires, et acteurs territoriaux a travaillé en petits groupes pour :

- Définir une vision de cette parcelle forestière à horizon 2060 en décrivant les objectifs, le peuplement attendu, les choix sylvicoles pour y parvenir et en priorisant les critères de réussite de la stratégie : climat, biodiversité, viabilité économique, etc...
- Tester leur stratégie face à des scénarios perturbateurs (incendie, chutes des cours du bois, acceptabilité sociétale).
- Extraire des décisions «sans regrets», valables malgré l'incertitude.

En effet, dans un contexte incertain et sous tension, les choix des acteurs forestiers ne sont plus ni optimaux ni linéaires, mais doivent faire appel à l'intelligence collective et chercher la robustesse c'est-à-dire la capacité à résister à des futurs multiples.

L'animation, construite par Adrien Bazin, ingénieur recherche et développement au CNPF, visait ainsi à déployer sur le terrain les principes du programme de recherche CISYFE, qui outille l'adaptation des sylvicultures au changement climatique et dont on peut retrouver la totalité des travaux en ligne sur le site du CNPF et de l'ONF.



Risque incendie en Sud Auvergne-Rhône-Alpes

Avec l'arrivée de l'été, les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère se montrent particulièrement vigilants face aux risques incendies dans les massifs forestiers, sensibles et essentiels sur notre territoire. Aussi, la défense des forêts contre les incendies est cruciale dans ces départements en raison du climat et de la végétation dense des massifs forestiers.

Lors de la période estivale, des arrêtés préfectoraux imposent, en Ardèche, en Drôme et en Isère, une réglementation à respecter selon le niveau de danger. Ces derniers prennent en considération les activités des professionnels de la filière forêt, et mettent en place des cartes dynamiques pour leur territoire respectif (07-26-38), sur lesquelles on peut retrouver un code couleur (aucunes données, faible, modéré, élevé, extrême) et un découpage par massifs forestiers. Ce code couleur représente le niveau de risque feu de forêt sur un secteur donné. Aussi, ces outils sont mis à jour tous les soirs pour le lendemain, et déterminent la possibilité d'intervention dans les massifs.

À ce dispositif, s'ajoutent des directives données pour assurer votre sécurité (disposer à moins de 25 mètres du chantier d'un extincteur de 9 kg à poudre, un extincteur de 9 litres d'eau et un moyen de communication téléphonique portatif sur soi). Ces règles sont disponibles sur les sites de la DDT Ardèche,

Drôme et Isère, et peuvent être susceptibles d'évoluer au cours de la saison. Il est également question d'un périmètre de limitations d'activités autour des forêts et des espaces sensibles de 200m. C'est pourquoi votre engagement constant au respect de ces règles est nécessaire afin de prévenir les risques incendies. En cette période, votre vigilance doit être renforcée.

Plus d'infos : www.fibois.com/actu

À SAVOIR

L'été a commencé très fort cette année avec des risques feux de forêt déjà élevés. Pour connaître l'actualité sur les départements de la région, nous vous invitons à suivre quotidiennement l'article « Actualité sur la situation relative au risque incendie en Auvergne-Rhône-Alpes » sur notre site (www.fibois-aura.org/2026/06/24/actualite-sur-la-situation-relative-au-risque-incendie-en-auvergne-rhone-alpes/). Elle précise les actualités des départements auvergnats et fait le lien avec les informations connues sur les autres départements.



Enquête ETF en Pays de Savoie

Le Pôle Excellence Bois et l'ASDEFS ont lancé conjointement en avril 2026 une enquête auprès des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) de Savoie et de Haute-Savoie. Une initiative concrète, pensée pour que les actions menées collent au plus près des réalités du terrain.

L'objectif est clair : mieux comprendre les besoins, attentes et contraintes des ETF, identifier des pistes d'accompagnement adaptées, et favoriser l'installation, le maintien ainsi que le développement des entreprises du secteur sur le territoire.

Les premiers résultats de cette enquête sont attendus pour l'automne 2026. Ils constitueront une base de travail précieuse pour orienter les futures actions des deux structures au service des professionnels de la forêt des Pays de Savoie.

Vos contacts

AIN : FIBOIS 01
Valérie Chevallon
v.chevallon@fibois01.org
06 80 03 42 13

ISÈRE : FIBOIS 38
Guénaëlle Scolan
g.scolan@fibois38.org
06 26 28 14 94

DRÔME/ARDÈCHE : FIBOIS 07/26
Pierre-Louis MARANGONI
plmarangoni@fibois.com
06 80 34 50 61

ALLIER/CANTAL/HAUTE-LOIRE/PUY DE DÔME : FIBOIS AuRA
Samuel Resche
s.resche@fibois-aura.org
06 37 24 87 78

LOIRE : FIBOIS 42
Elodie Thévenet
e.thevenet@fibois42.org
06 71 56 19 00

RHÔNE : FIBOIS 69
Andréa Macret
a.macret@fibois69.org
06 74 04 73 70

SAVOIE/HAUTE-SAVOIE : Pôle Excellence Bois
Jusqu'à octobre :
Francis de Morogues
francis.de.morogues@poleexcellencebois.fr
07 56 24 38 79
À partir de novembre :
Emeline Mauduit
e.mauduit@poleexcellencebois.fr
06 46 11 74 15



avec le soutien de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Siège social
Agrapole
23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66

Site Clermont Ferrand
Maison de la Forêt et du Bois
10 allée des Eaux et Forêts 63370 Lempdes
04 73 16 59 79

Publication éditée par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et les interprofessions territoriales : Fibois 01, Fibois 07-26, Fibois 38, Fibois 42, Fibois 69, Pôle d'Excellence Bois

fibois-aura.org